

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 6 JUILLET 2021

Compte-rendu : affiché au siège de la CAPCA du 07/07/2021 au 07/09/2021

Début de séance : 14h15

Secrétaire de séance : Marie-Josée VOLLE

Présents : 51

Procurations : 17

Votants : 68

DÉLIBÉRATION n°2021-07-06/183 : ADOPTION DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Adopte** le contrat de relance et de transition écologique et ses différentes annexes ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer le CRTE avec l'État et la Communauté de communes Val'Eyrieux ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs au CRTE ;

15H21 : Départs temporaires de Christophe THOMAS et Roland SADY

Présents : 49

Procurations : 17

Votants : 66

DÉLIBÉRATION n°2021-07-06/184 : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS EN INVESTISSEMENT À LA COMMUNE DE PRIVAS POUR LA RÉNOVATION DE LA TOITURE DE L'ABATTOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 66 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Approuve** le versement, par la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, d'un fonds de concours d'un montant de 11 934,15 € à la commune de Privas au titre des travaux de rénovation de la toiture de l'abattoir au regard du plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- **Autorise** le Président à signer la convention de fonds de concours ci-annexée ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au compte 2041412 du budget principal de l'année 2021.

15h23 : Retour de Christophe THOMAS

Présents : 50

Procurations : 17

Votants : 67

DÉLIBÉRATION n°2021-07-06/185 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS POUR LES MANIFESTATIONS CULTURELLES, SPORTIVES ET TOURISTIQUES À RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL – 2^{ème} session 2021

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE

1 rue Serre du Serret, BP 337 – 07 003 Privas Cedex

Téléphone : 04 75 64 07 07 / Fax : 04 75 30 53 94 / agglo@privas-centre-ardeche.fr / www.privas-centre-ardeche.fr

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 67 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Alloue les subventions listées dans les tableaux ci-annexés.

15h26 : Retour de Roland SADY

15h26 : Départ temporaire de Michel GAMONDÈS

Présents : 50

Procurations : 17

Votants : 67

DÉLIBÉRATION n°2021-07-06/186 : AVENANT À LA CONVENTION DU COMITÉ LOCAL D'INSTALLATION 2021

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 67 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Décide de modifier la convention CLI 2021 signée avec la Chambre d'Agriculture afin d'y reporter les jours non effectués au titre de la convention CLI 2020 ;
- Autorise le Président à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

15h30 : Retour de Michel GAMONDÈS

Présents : 51

Procurations : 17

Votants : 68

DÉLIBÉRATION n°2021-07-06/187 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC "AMÉNAGEMENT DE NOUVEAUX BUREAUX D'INFORMATION DE L'OFFICE DE TOURISME DE PRIVAS CENTRE ARDÈCHE SUR LA COMMUNE DE PRIVAS"

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 52 pour, 0 contre et 16 abstentions :

- **Approuve** le classement des offres, annexé à la présente délibération, du marché public intitulé « Aménagement de nouveaux bureaux d'information de l'office de tourisme de Privas Centre Ardèche sur la Commune de Privas » ;
- **Attribue** le lot n°1 « Désamiantage-Déconstruction-Maçonnerie » à l'entreprise pour un montant de € HT ;
- **Attribue** le lot n°2 « Façades » à l'entreprise pour un montant de € HT ;
- **Attribue** le lot n°3 « Étanchéité » à l'entreprise pour un montant de € HT ;
- **Attribue** le lot n°4 « Menuiseries extérieures et intérieures bois » à l'entreprise pour un montant de € HT ;
- **Attribue** le lot n°5 « Serrurerie » à l'entreprise pour un montant de € HT ;
- **Attribue** le lot n°6 « Plâtrerie-Peinture-Isolation-Faux plafonds » à l'entreprise pour un montant de € HT ;
- **Attribue** le lot n°7 « Carrelages-Faïences » à l'entreprise pour un montant de € HT ;
- **Attribue** le lot n°8 « Plomberie-Sanitaires-Chauffage-Ventilation » à l'entreprise pour un montant de € HT ;
- **Attribue** le lot n°9 « Électricité » à l'entreprise pour un montant de € HT ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer lesdits lots dudit marché avec les attributaires ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au compte 2315 du budget principal de l'année 2021.

DÉLIBÉRATION n°2021-07-06/188 : AMÉLIORATION DE LA COLLECTE DE PROXIMITÉ / APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET AUTORISATION DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS AUPRÈS DE CITÉO POUR L'ACHAT DE COLONNES DE TRI

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Approuve le dossier de demande de financement et le plan de financement ;
- Autorise Monsieur le Président à solliciter CITÉO pour l'obtention d'une subvention selon les modalités d'attribution, pour un montant de dépense estimé à 578 578,11 € H.T. ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION n°2021-07-06/189 : MODIFICATION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DE LA COMPÉTENCE « ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE »

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 61 pour, 0 contre et 7 abstentions :

- **Abroge** la délibération n°2020-12-15/184 du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, du 15 décembre 2020, relative à la modification de l'intérêt communautaire de la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire » ;
- **Définit** l'intérêt communautaire de la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire » comme suit à compter du 15 juillet 2021 :
 - Fourniture d'ordinateurs portables et de tablettes pour les élèves de CM2 des écoles du territoire de la Communauté d'Agglomération.
 - Coordination des acteurs de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et des personnes âgées ainsi que des acteurs intervenant dans les domaines social et médico-social.
 - Mise en place, gestion de services, soutien d'actions en direction de l'accueil collectif de la petite enfance (0-6 ans) : crèche, relais d'assistants maternels, accueil de loisirs extrascolaire agréé. Soutien au démarrage des Maisons d'assistants maternels répondant à la charte qualité départementale suivant un règlement d'aide.
 - Mise en place, gestion de services, soutien d'actions en direction de l'accueil de l'enfance (6-11 ans) et de la jeunesse (12-17 ans) : accueils de loisirs agréés sur les temps extrascolaires et les mercredis, accueil de jeunes extrascolaire conventionné par les services de l'Etat.
 - Mise en place, soutien, gestion de services de portage de repas à domicile pour les personnes en convalescence, en situation de handicap ou personnes retraitées.
 - Soutien aux structures menant des actions d'intérêt communautaire de développement social, d'accompagnement et de prévention.
 - Mise en place, soutien au développement d'outils d'information à destination des habitants, des élus, des acteurs locaux favorisant l'accès aux droits en matière sociale, de petite enfance, d'enfance et de jeunesse, familiale, de personnes âgées, de transport, de logement, d'emploi, d'insertion, de santé, de handicap, de justice...suivant un règlement d'aide. Soutien aux structures qui assurent un service de proximité d'accès aux droits.
 - Accompagnement et soutien d'actions pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans du territoire de la Communauté d'Agglomération, en lien avec les Missions Locales.
 - Mise en place, soutien d'actions en faveur de la parentalité et du renforcement de la fonction parentale visant à leur proposer les ressources, connaissances et informations nécessaires pour remplir leur rôle afin d'éduquer leurs enfants et subvenir à l'ensemble de leurs besoins éducatifs, affectifs, culturels, sociaux...suivant un règlement d'aide. Mise en place d'un lieu d'accueil enfants parents itinérant.

- Aide à la constitution des dossiers RSA, PUMA, CMUC et APA dans le cadre de conventions avec les partenaires institutionnels. Assistance administrative au domicile des personnes âgées.
 - Construction, aménagement, entretien et gestion de maison de santé pluri professionnelle adossée à au moins 3 services à la population parmi les 5 domaines suivants : services médico-sociaux, services sociaux, services d'accès aux droits, services économiques de proximité, services numériques.
- **Définit** l'intérêt communautaire de la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire » comme suit à compter du 1^{er} janvier 2024 :
- Fourniture d'ordinateurs portables et de tablettes pour les élèves de CM2 des écoles du territoire de la Communauté d'Agglomération.
 - Coordination des acteurs de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et des personnes âgées ainsi que des acteurs intervenant dans les domaines social et médico-social.
 - Mise en place, gestion de services, soutien d'actions en direction de l'accueil collectif de la petite enfance (0-6 ans) : crèche, relais d'assistants maternels, accueil de loisirs extrascolaire agréé. Soutien au démarrage des Maisons d'assistants maternels répondant à la charte qualité départementale suivant un règlement d'aide.
 - Mise en place, gestion de services, soutien d'actions en direction de l'accueil de l'enfance (6-11 ans) et de la jeunesse (12-17 ans) : accueils de loisirs agréés sur les temps extrascolaires et les mercredis, accueil de jeunes extrascolaire conventionné par les services de l'Etat.
 - Mise en place, soutien, gestion de services de portage de repas à domicile pour les personnes en convalescence, en situation de handicap ou personnes retraitées.
 - Soutien aux structures menant des actions d'intérêt communautaire de développement social, d'accompagnement et de prévention.
 - Mise en place, soutien au développement d'outils d'information à destination des habitants, des élus, des acteurs locaux favorisant l'accès aux droits en matière sociale, de petite enfance, d'enfance et de jeunesse, familiale, de personnes âgées, de transport, de logement, d'emploi, d'insertion, de santé, de handicap, de justice...suivant un règlement d'aide. Soutien aux structures qui assurent un service de proximité d'accès aux droits.
 - Accompagnement et soutien d'actions pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans du territoire de la Communauté d'Agglomération, en lien avec les Missions Locales. Soutien aux étudiants du territoire en formation post bac suivant un règlement d'aide.
 - Mise en place, soutien d'actions en faveur de la parentalité et du renforcement de la fonction parentale visant à leur proposer les ressources, connaissances et informations nécessaires pour remplir leur rôle afin d'éduquer leurs enfants et subvenir à l'ensemble de leurs besoins éducatifs, affectifs, culturels, sociaux...suivant un règlement d'aide. Mise en place d'un lieu d'accueil enfants parents itinérant.
 - Aide à la constitution des dossiers RSA, PUMA, CMUC et APA dans le cadre de conventions avec les partenaires institutionnels. Assistance administrative au domicile des personnes âgées.
 - Construction, aménagement, entretien et gestion de maison de santé pluri professionnelle adossée à au moins 3 services à la population parmi les 5 domaines suivants : services médico-sociaux, services sociaux, services d'accès aux droits, services économiques de proximité, services numériques.

DÉLIBÉRATION n°2021-07-06/190 : MODIFICATION DES MODALITÉS D'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE « ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE »

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstention :

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE

1 rue Serre du Serret, BP 337 – 07 003 Privas Cedex

Téléphone : 04 75 64 07 07 / Fax : 04 75 30 53 94 / agglo@privas-centre-ardeche.fr / www.privas-centre-ardeche.fr

- **Abroge** la délibération n°2020-12-15/185 du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, du 15 décembre 2020, relative à la modification des modalités d'exercice de la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire » à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- **Décide** de confier au Centre Intercommunal d'Action Sociale Privas Centre Ardèche, à compter du 15 juillet 2021 jusqu'au 31 décembre 2023, la mise en œuvre de l'intérêt communautaire suivant en matière d'action sociale :
 - Coordination des acteurs de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et des personnes âgées ainsi que des acteurs intervenant dans les domaines social et médico-social.
 - Mise en place, gestion de services, soutien d'actions en direction de l'accueil collectif de la petite enfance (0-6 ans) : crèche, relais d'assistants maternels, accueil de loisirs extrascolaire agréé. Soutien au démarrage des Maisons d'assistants maternels répondant à la charte qualité départementale suivant un règlement d'aide.
 - Mise en place, gestion de services, soutien d'actions en direction de l'accueil de l'enfance (6-11 ans) et de la jeunesse (12-17 ans) : accueils de loisirs agréés sur les temps extrascolaires et les mercredis, accueil de jeunes extrascolaire conventionné par les services de l'Etat.
 - Mise en place, soutien, gestion de services de portage de repas à domicile pour les personnes en convalescence, en situation de handicap ou personnes retraitées.
 - Soutien aux structures menant des actions d'intérêt communautaire de développement social, d'accompagnement et de prévention.
 - Mise en place, soutien au développement d'outils d'information à destination des habitants, des élus, des acteurs locaux favorisant l'accès aux droits en matière sociale, de petite enfance, d'enfance et de jeunesse, familiale, de personnes âgées, de transport, de logement, d'emploi, d'insertion, de santé, de handicap, de justice...suivant un règlement d'aide. Soutien aux structures qui assurent un service de proximité d'accès aux droits.
 - Accompagnement et soutien d'actions pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans du territoire de la Communauté d'Agglomération, en lien avec les Missions Locales.
 - Mise en place, soutien d'actions en faveur de la parentalité et du renforcement de la fonction parentale visant à leur proposer les ressources, connaissances et informations nécessaires pour remplir leur rôle afin d'éduquer leurs enfants et subvenir à l'ensemble de leurs besoins éducatifs, affectifs, culturels, sociaux...suivant un règlement d'aide. Mise en place d'un lieu d'accueil enfants parents itinérant.
 - Aide à la constitution des dossiers RSA, PUMA, CMUC et APA dans le cadre de conventions avec les partenaires institutionnels. Assistance administrative au domicile des personnes âgées.
 - Construction, aménagement, entretien et gestion de maison de santé pluri professionnelle adossée à au moins 3 services à la population parmi les 5 domaines suivants : services médico-sociaux, services sociaux, services d'accès aux droits, services économiques de proximité, services numériques.
- **Décide** de confier au Centre Intercommunal d'Action Sociale Privas Centre Ardèche, à compter du 1^{er} janvier 2024, la mise en œuvre de l'intérêt communautaire suivant en matière d'action sociale :
 - Coordination des acteurs de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et des personnes âgées ainsi que des acteurs intervenant dans les domaines social et médico-social.
 - Mise en place, gestion de services, soutien d'actions en direction de l'accueil collectif de la petite enfance (0-6 ans) : crèche, relais d'assistants maternels, accueil de loisirs

extrascolaire agréé. Soutien au démarrage des Maisons d'assistants maternels répondant à la charte qualité départementale suivant un règlement d'aide.

- Mise en place, gestion de services, soutien d'actions en direction de l'accueil de l'enfance (6-11 ans) et de la jeunesse (12-17 ans) : accueils de loisirs agréés sur les temps extrascolaires et les mercredis, accueil de jeunes extrascolaire conventionné par les services de l'Etat.
- Mise en place, soutien, gestion de services de portage de repas à domicile pour les personnes en convalescence, en situation de handicap ou personnes retraitées.
- Soutien aux structures menant des actions d'intérêt communautaire de développement social, d'accompagnement et de prévention.
- Mise en place, soutien au développement d'outils d'information à destination des habitants, des élus, des acteurs locaux favorisant l'accès aux droits en matière sociale, de petite enfance, d'enfance et de jeunesse, familiale, de personnes âgées, de transport, de logement, d'emploi, d'insertion, de santé, de handicap, de justice...suivant un règlement d'aide. Soutien aux structures qui assurent un service de proximité d'accès aux droits.
- Accompagnement et soutien d'actions pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans du territoire de la Communauté d'Agglomération, en lien avec les Missions Locales. Soutien aux étudiants du territoire en formation post bac suivant un règlement d'aide.
- Mise en place, soutien d'actions en faveur de la parentalité et du renforcement de la fonction parentale visant à leur proposer les ressources, connaissances et informations nécessaires pour remplir leur rôle afin d'éduquer leurs enfants et subvenir à l'ensemble de leurs besoins éducatifs, affectifs, culturels, sociaux...suivant un règlement d'aide. Mise en place d'un lieu d'accueil enfants parents itinérant.
- Aide à la constitution des dossiers RSA, PUMA, CMUC et APA dans le cadre de conventions avec les partenaires institutionnels. Assistance administrative au domicile des personnes âgées.
- Construction, aménagement, entretien et gestion de maison de santé pluri professionnelle adossée à au moins 3 services à la population parmi les 5 domaines suivants : services médico-sociaux, services sociaux, services d'accès aux droits, services économiques de proximité, services numériques.

Fin de séance : 15h56